

No 188

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

PUBLICATION MENSUELLE

Les Communautés religieuses
et la Cité

PAR

L'HONORABLE C.-E. DORION

Juge de la Cour d'Appel

Prix: 15 sous

MONTRÉAL

L'ÉCOLE SOCIALE POPULAIRE

Direction:

SECRETARIAT DE L'É. S. P.

1961, RUE RACHEL

Administration:

L'ACTION PAROISSIALE

4260, RUE DE BORDEAUX

1929

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PUBLICATIONS DE L'E. S. P.

(Abonnement \$1.50 par an)

- 1.* *L'École Sociale Populaire*,
- *1. *L'Organisation ouvrière catholique en Hollande*. R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
2. *L'Organisation ouvrière dans la province de Québec* (2^e édition 1913). Arthur SAINT-PIERRE
- *3. *De l'Éducation du sens social*. R. P. LEROY, S.J.
- *4. *Comment protéger notre jeunesse, les patronages*. R. P. PICHÉ, P.S.V.
5. *La Fédération Saint-Jean-Baptiste et ses associations professionnelles* Mme Marie GÉRIN-LAJOIE
6. « *Le Foyer* » et ses œuvres. Abbé Henri GAUTHIER, P.S.S.
- *7. *La Caisse populaire — I*. Alphonse DESJARDINS
- *8. *La lutte antialcoolique dans la province de Québec, depuis 1906*. R. P. HUGOLIN, O.F.M.
- *9. *Le logement de la famille ouvrière — I* Abbé GOUIN, P.S.S.
- *10-11. *Le logement de la famille ouvrière — Suite et fin* Abbé GOUIN, P.S.S.
- *12. *La Caisse populaire — II* Alphonse DESJARDINS
13. *Le Mouvement mutualiste dans la province de Québec* J.-B. SAINT-ARNAUD
- *14. *Le Cercle ouvrier* R. P. L. HUDON, S.J.
- *15. *L'Encyclique « Rerum novarum »*
- *16. *Les Œuvres nécessaires*. R. P. VALENTIN-BRETON, O.F.M.
- *17. *L'Église et les associations ouvrières — Encyclique « Singularem quadam »*. Henri BEAUVAIS
- 18-19. *Contre l'alcool* Dr Joseph GAUVREAU
- 20-21. *Un catholique social: Frédéric Ozanam*. Abbé GOUIN, P.S.S.
- *22. *L'Organisation professionnelle*. Arthur SAINT-PIERRE
23. *Réformes scolaires*. V.-E. BEAUPRÉ
24. *Le Clergé et les études sociales*. R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
- *25. *Le Travail chrétien* Abbé Paul MAYRAND, D.Th.
26. *La lettre sur le « Sillon »*.
- 27-28. *La Cour Juvenile. Son fonctionnement, ses résultats, ses ambitions*. Abbé GOUIN, P.S.S.
- *29. *La Goutte de lait* Dr Joseph GAUVREAU
30. *La Fédération américaine du Travail*. Arthur SAINT-PIERRE
- 30.* *L'Utopie socialiste — I*. XXX
31. *Le Val des Bois*. DOMBRAY-SCHMITT
- *32. *Les Conseils de l'abbé Desgranges aux ouvriers canadiens* XXX
33. *Les Écoles maternelles*. R. P. DALY, C.S.S.R.
- *34-35. *L'Église et le progrès social* Chanoine DESGRANGES
- 36-37. *Le Devoir social* Arthur SAINT-PIERRE
38. *L'Utopie socialiste — II* Arthur SAINT-PIERRE
39. *Les Syndicats ouvriers chrétiens de Belgique*. R. P. GUILLOT, C.S.S.R.
40. *Les Syndicats socialistes et neutres* R. P. TRUDEAU, O.P.
41. *L'Église et l'organisation ouvrière* Abbé Edmour HÉBERT
- 42-43. *Le comte Albert de Mun*. Arthur SAINT-PIERRE
- 44-45. *Le Socialisme* Abbé Edmour HÉBERT
46. *A propos d'immunités*. R. P. GONTHIER, O.P.
- *47. *La Formation d'apôtres sociaux par l'A.C.J.C.* R. P. S. BELLAVANCE, S.J.
- 48-49. *Leçons pratiques d'action sociale catholique*. R. P. RUTTEN, O.P.
50. *La Désertion des campagnes* R. P. Adélar DUGRÉ, S.J.
51. *Les Avantages de l'agriculture*. R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
- *52. *Les Cercles d'études féminins* Marie-J. GÉRIN-LAJOIE
- 53-54. *Le Règne social du Sacré Cœur, St-Sauveur de Québec* Abbé GOUIN, P.S.S.

188

HN
31
E34

1929

Les Communautés religieuses et la Cité¹

DANS nos villages on aperçoit, auprès de l'Église, de grands édifices: ce sont des couvents, des collèges, des hôpitaux. Tous portent sur leur fronton une croix; tous sont dirigés par des religieux ou des religieuses. De même, quand on approche de nos villes, l'œil est frappé d'abord par la vue des dômes et des clochers nombreux qui dominent les maisons. Ainsi, lorsqu'on entre dans Québec, ces clochers et ces dômes qui s'espacent sur les hauteurs de Sainte-Foy, se multiplient à mesure qu'on avance et couronnent la ville elle-même au sommet du promontoire.

Un jour, un Américain arrivant à Québec par le chemin de fer me disait en montrant le couvent des Sœurs Grises, sur le rocher qui domine Saint-Roch: *Would it not be better if all these convents were manufactures?* Cette question dénote une telle incompréhension, un tel amas de préjugés, qu'on reste ahuri et incapable d'y répondre, parce qu'on ne pourrait le faire sans établir d'abord que l'homme ne vit pas seulement de pain et qu'il a besoin de choses que l'on ne produit pas dans les manufactures.

C'est à pareille question que M. Saint-Pierre, le savant professeur de science sociale, a répondu avec chiffres à l'appui, dans un opuscule intitulé: *What are all those nuns good for?*

1. Cours professé à la Semaine sociale de Chicoutimi, le 29 août 1929.

Il faut, en effet, que toutes ces institutions remplissent des fonctions bien importantes pour occuper une si grande place dans la Cité. Et pourtant, il ne vient pas à l'idée d'un étranger, à la vue des casinos, théâtres, salles de danse, et autres lieux d'amusement, de se demander s'il ne vaudrait pas mieux que ces marchés de plaisir fussent des manufactures.

Je n'entreprends pas de répondre à la question de mon Américain. Mais je voudrais montrer le rôle des communautés religieuses dans la société et dans la Cité. Peut-être, incidemment, cela pourra-t-il servir à rassurer ceux des catholiques qui s'inquiètent de l'accroissement des communautés religieuses. Il est bien entendu que, même si certaines communautés religieuses ne rendaient aucun service public, rien ne peut empêcher un citoyen de vivre comme il l'entend, pourvu qu'il ne nuise pas aux autres et qu'il ne leur soit pas à charge. Mais cette variété de la vie religieuse ne se rencontre pas, car alors il ne s'agirait pas de vie vraiment religieuse. Le bien ne peut pas être inutile, le bien n'est pas égoïste: il rayonne nécessairement. L'amour du prochain en est la condition nécessaire.

En traitant ce sujet, il m'arrivera nécessairement de confondre la Cité et l'État. C'est que la Cité est un petit gouvernement dans l'État, que tous deux représentent l'intérêt public et que toute la différence entre les deux, c'est que la Cité, dans l'ordre social, est une cellule de l'État.

Tous les citoyens jouissent de l'organisation administrative de la Cité et de sa protection. Tous profitent des facilités que présentent la proximité de toutes les ressources et les rapports sociaux qu'offrent les grandes agglomérations de population.

D'un autre côté, la Cité compte sur la coopération et la contribution de tous les citoyens à la prospérité générale. Cette coopération consiste surtout dans l'activité que chacun déploie pour servir ses propres intérêts, son industrie, son commerce, métier ou profession; la contribution consiste principalement dans l'exercice des charges publiques et l'apport que chacun verse à la caisse commune sous forme de taxes.

Quel est l'apport des communautés au bien-être général dans la Cité et sous quelles formes y contribuent-elles ?

L'administration de la Cité comporte un aspect économique, mais elle est essentiellement une affaire sociale. On conçoit facilement dès lors l'importance de la morale publique et, par conséquent, de la morale privée dans la Cité.

Quelle est donc dans la Cité la valeur économique, la valeur sociale et la valeur morale des communautés religieuses ?

I. — VALEUR ÉCONOMIQUE

Au point de vue économique, les communautés occupent une place prépondérante dans trois domaines que nous appelons aujourd'hui des services publics: ce sont l'éducation, le soin des malades et le secours aux indigents. Antérieurement et pendant des siècles, elles en eurent presque le monopole. Et depuis, dans notre siècle, il ne fallait pas moins que leur initiative et leur exemple pour faire pénétrer dans l'esprit public la charité chrétienne et l'idée de partager avec les pauvres le surplus des richesses accumulées par l'industrie moderne.

Jamais les communautés religieuses ne perdront le rôle prépondérant dans ces services, qui se dénaturent entre des mains laïques et qui, sous le nom nouveau d'*altruisme*, perdent, quoi qu'on en dise, une partie de leur efficacité.

Œuvres d'éducation

L'éducation est le rôle propre de l'Église. Le Christ a dit aux apôtres: « Allez, enseignez toutes les nations. » Sans doute, l'enseignement dont il est question dans l'Évangile, c'est celui des vérités éternelles et c'est l'annonce de la bonne nouvelle et du salut de l'âme. Mais la vérité est une, et la main de Dieu est partout dans la création. Et, quoique l'Église ne réclame aucunement l'enseignement exclusif des sciences profanes, elle ne peut pas s'en désintéresser, puisque l'erreur, nous l'avons vu au siècle dernier, s'autorise des découvertes scientifiques pour, en les transportant dans le domaine de la spéculation, en tirer argument contre la foi. Car, comme le faisait remarquer tout récemment Mgr Beaudrillart, ce ne sont pas les savants, sauf de rares exceptions, comme le cas de Berthelot, qui opposent la science à la révélation; ce sont les philosophes: Voltaire, Renan et leurs pareils.

Quoiqu'il en soit, l'Église a toujours enseigné. Après l'âge des martyrs et après son triomphe contre les grandes hérésies, la vie monastique, qui avait fui au désert, reparut dès le début du moyen âge dans l'Europe entière et fut l'asile des lettres et des sciences.

Cependant, les conditions de l'enseignement ont changé après la Renaissance et après le protestantisme. Le développement des sciences physiques a produit peu à peu une dissociation des études dans les Universités. Les sciences y ont pris une importance considérable et couvrent un domaine inconnu aux époques antérieures; et, par une suite logique des choses, l'émancipation religieuse a conduit à l'émancipation dans l'enseignement. Toute doctrine religieuse devient enseignante. Par sa nature même l'enseignement ne peut pas être neutre: l'enseignement, c'est de l'apostolat.

Au Canada, nous avons à peu près échappé à ces influences et, après la conquête, l'instruction est restée entre les mains du clergé qui, avec de faibles ressources, a dispensé l'enseignement secondaire dans les séminaires et les collèges, l'enseignement primaire dans les écoles paroissiales et, finalement, l'enseignement universitaire. C'est que la colonie avait été organisée en vue de l'apostolat auprès des nations indigènes et non moins auprès des colons. On peut en juger par la place qu'occupent encore, dans la seule ville de Québec, le Séminaire des Missions-Étrangères, le Séminaire des Sulpiciens à Montréal, et les Ursulines à Québec et aux Trois-Rivières. Le collège des Jésuites, disparu de Québec avec la conquête, doit y reparaitre bientôt. Grâce à nos congrégations enseignantes, l'instruction est restée religieuse et a échappé à l'influence anticléricale du siècle dernier. Nous avons brûlé l'étape: entre le dix-septième siècle et le vingtième siècle, nous n'avons pas subi Voltaire ni Renan.

La libre pensée est destructive de l'autorité, de l'union et de l'ordre. Pour parvenir à ses fins il lui fallait tarir les sources de l'autorité, de l'union et de l'ordre. Elle s'est emparée de l'instruction, au lieu de l'aider. Alors on a proscrit les religieux, fermé les monastères, rendu l'enseignement obligatoire dans les écoles laïques, créé l'uniformité des livres. Enfin, par tous ces moyens, on a tari la source des vocations religieuses.

L'Église n'avait pas besoin de l'aide de la France officielle pour l'œuvre des missions et pour étendre ses conquêtes. Mais la France avait besoin de l'influence des missionnaires pour garder son prestige dans le monde. Aujourd'hui, effrayée du mal qu'elle s'est fait, elle veut rendre aux religieux leurs monastères; comme si les pierres des monastères pouvaient produire des apôtres sans le bon plaisir de Dieu.

Au Canada l'apostolat refléurit sur le rameau détaché du vieux tronc français et l'Église en récolte les fruits.

Chez nous, l'État s'occupe de l'instruction publique: il ne s'en empare pas. Par une prévoyance admirable, il a créé, non pas un ministère de l'Instruction publique, mais un organisme qui ne relève ni du peuple, ni entièrement de l'État. Il a introduit dans cet organisme, qui est le Conseil de l'Instruction publique, les évêques de la Province. Il a mis les écoles sous la direction de ce Conseil. Dans ses écoles normales, il forme lui-même des instituteurs, mais ces écoles ont pour directeurs des prêtres. Il laisse l'enseignement secondaire aux collèges dirigés par des prêtres, l'enseignement supérieur à des universités dont les recteurs sont des prêtres, et les écoles primaires sont dirigées par des communautés religieuses d'hommes et de femmes.

La population augmente, les écoles débordent, les professeurs manquent et les organisations laïques de l'État ne suffisent pas, vu le développement de la population. Mais, grâce aux communautés religieuses, l'État trouve tous les dévouements pour la besogne admirable, mais ingrate, de l'enseignement. C'est dans la Cité que l'œuvre des communautés enseignantes est indispensable. L'enseignement laïque ne peut pas au même degré alimenter la foi. Il n'offre pas la même sauvegarde de la moralité des enfants. Et combien coûterait l'armée de professeurs qu'il faudrait recruter pour remplacer les prêtres, les Frères, les religieux et les religieuses, qui eux, n'ont pas de famille à soutenir et ne vivent que du strict nécessaire? En France, au cours du débat sur les congrégations missionnaires, l'on fait cette constatation: « Alors qu'en 1923 les missions laïques françaises recevaient 21,000,000 de francs pour l'éducation de 10,000 élèves, les missions catholiques ne touchaient que

7,100,000 de francs pour 500,000 élèves, » ce qui signifie que le missionnaire catholique élève 200 enfants pour le prix que coûte un seul élève de l'enseignement laïque.

Cet accord de l'autorité civile et de l'autorité religieuse, et l'harmonie qui en résulte dans le jeu de nos institutions, n'est pas le moindre des facteurs de notre survivance.

Œuvres de bienfaisance

Dès la fondation de la Nouvelle-France on y a vu surgir une œuvre de bienfaisance, qui est devenue un service public de la Cité. A peine le petit fort de Québec comptait-il quelques maisons que déjà deux hôpitaux y étaient fondés par les religieuses Hospitalières, qui les dirigent encore. Ces maisons, considérables pour le temps, sont devenues de grands monastères; les Hôtels-Dieu et les hôpitaux se sont multipliés dans nos villes; ils ont ouvert leurs portes aux cliniques des facultés de médecine; ils se sont adaptés aux besoins de l'hygiène et de la médecine modernes. Ces refuges de la souffrance, que seul le dévouement des femmes pouvait maintenir et diriger, se sont multipliés dans toute la Province. Aujourd'hui ce sont des religieuses qui ont pris charge des hôpitaux construits par l'État et par les villes. Toutes, Hospitalières, Sœurs Grises, Sœurs de la Providence et les autres, travaillent pour Dieu, pour le prochain et pour leurs âmes; elles ne demandent que l'humble costume qui les couvre et qui ne coûte rien, parce qu'il n'est pas sujet aux changements des modes. Elles ne demandent que la cellule où elles trouvent le repos du labeur consacré au soin des autres; elles ne demandent que la table frugale du réfectoire. Et toute dépense payée, il ne leur reste rien pour le fisc; mais le fisc est soulagé par tous ces travaux qu'elles ont pris à leur charge.

Car, en réalité, leur service est gratuit; et même les dépenses nécessaires sont réduites au minimum par leur méticuleuse économie. Elles travaillent pour un maître plus exigeant que l'État et que la Cité. Leur service ne souffre ni le chômage, ni les grèves, ni les vacances, ni les spectacles, ni les amusements du monde. Elles travaillent en conscience. Ce qui coûterait cher, elles le paient de leur personne.

Quant aux splendides hôpitaux, avec leurs services parfaits, avec leurs superbes corridors, leurs grandes fenêtres ouvertes au soleil, tous ces avantages, elles ne les ont pas recherchés. C'est la science, l'hygiène et le confort modernes qui les exigent et les leur imposent.

Combien il est difficile de voir et d'admirer ce qui se passe sans bruit, tous les jours, autour de nous dans l'ombre du silence et de l'abnégation! Chez nous, cependant, hommage est rendu à la supériorité du travail désintéressé des religieuses. C'est à elles que l'on confie ces institutions de plus en plus difficiles à diriger, à cause des proportions considérables qu'elles prennent et des soins de plus en plus compliqués qu'elles exigent. Elles deviennent nécessaires, celles que leurs vœux placent au-dessus de toute défection, celles dont la discipline assure la régularité et l'efficacité du service.

Un reproche

Mais, puisque rien n'est à l'abri de la critique, on a pu leur reprocher de n'être pas modernes, de n'avoir pas inventé le progrès matériel et de n'avoir trop longtemps offert aux malades qu'un peu plus de confort que celui qu'elles se donnaient à elles-mêmes; en effet, elles existaient avant la modernité. L'Hôtel-Dieu de Québec existait avant la ville de Québec. Mais également grande est la différence, au point de vue modernité, entre l'habitation de Champlain et le Château Frontenac.

Donner l'instruction et soigner les malades dans les conditions où chaque religieux fait personnellement sa part, c'est pratiquer la charité. Mais il y a des ordres religieux dont l'œuvre principale consiste à pourvoir aux besoins matériels des pauvres. Il y en a même qui pourvoient à tout, instruction, soins, logement, nourriture, vêtements, comme les admirables Frères de Saint-Vincent de Paul, qui se font pauvres pour les pauvres. Ils vont même plus loin: ils continuent de s'intéresser à leurs protégés: après leur avoir donné l'apprentissage et procuré de l'emploi, ils les réunissent et les recueillent, au besoin, et continuent de les diriger dans le monde. Ils ne les poussent pas vers les professions libérales; ils les laissent dans leur condition. Ils font mieux que faire briller un talent: ils disciplinent et rendent utiles à la société grand nombre d'enfants qui, sans eux, fussent devenus des fruits secs ou des perturbateurs de l'ordre.

Les secours donnés par charité, et surtout par les Ordres religieux, sont d'ordre supérieur à tout autre: par leur principe d'abord, par l'amour qui les inspire et qui se communique au pauvre: ils n'humilient pas celui qui reçoit, quand c'est le pauvre qui donne au pauvre. Ils atteignent même ceux qui se cachent et leur évitent la honte de demander.

Cette charité est-elle suffisante pour tous les besoins? Non; mais l'insuffisance ne vient pas de ceux qui se donnent eux-mêmes; elle vient de ceux qui possèdent et qui se lassent de donner et de fournir aux demandes.

Quant aux Ordres mendiants, leur utilité n'est pas moindre, au contraire; mais elle n'est évidemment pas l'ordre matériel et économique. Cependant, s'ils ne rapportent pas d'argent, on peut dire qu'ils en assurent la jouissance à ceux qui le possèdent. Ils restent en contact

avec les pauvres et la sympathie qui s'établit entre eux ne peut que contribuer à la paix sociale. Ils acquittent aussi pour nous la dette que nous devons à Dieu.

S'ils reçoivent des aumônes, ils ne coûtent rien à l'État, et personne n'est forcé d'y contribuer. Qui donc peut se plaindre ?

L'État moderne, partant des principes de la révolution, où la liberté, l'égalité et la fraternité ont remplacé la charité chrétienne, s'est trouvé en face de situations nouvelles créées par le développement de la grande industrie. Le paupérisme a nécessairement augmenté par suite des agglomérations de populations flottantes vivant de travail instable, et dont l'instabilité est aggravée encore par l'extension et les aléas du commerce, de la concurrence, de l'échange et de la spéculation.

La population ouvrière des villes, prise dans cet engrenage, est devenue un milieu de culture pour les doctrines socialistes. Mais, au fond, l'utopie socialiste, exploitée par des irresponsables, repose, et c'est ce qui la fait durer, sur une idée généreuse et une tentative avortée de justice distributive. Mais les paroles du Christ ne passent pas : quoiqu'en disent les rêveurs, il y aura toujours des pauvres nécessiteux. Puisse-t-il y avoir toujours des pauvres volontaires : ils ne seront pas socialistes.

L'Assistance publique

Les pensions aux vieillards, ou autres incapables, ont un grave inconvénient. Elles surchargent et compliquent l'administration publique et elles n'y peuvent pénétrer sans être contaminées par le gâchis inévitable de tout ce qui tient au bien public, que tout le monde convoite.

N'allons pas, toutefois, repousser ou condamner absolument l'aide de l'État et de la Cité, qui se donne sous forme de pensions d'assistance publique, de subsides aux

œuvres de charité, ou d'aide pour le soulagement des calamités. Ces efforts pour soulager la misère sont inspirés, consciemment ou non, par la charité chrétienne qui pénètre notre civilisation. Le Christ a dit: « Celui qui n'est pas contre nous est pour nous ¹, » et il l'a dit précisément au sujet d'œuvres de miséricorde exercées par d'autres que ses disciples.

Mais combien est inférieure à la charité chrétienne cette charité qui devient un rouage administratif, quelque bien intentionnée qu'elle soit! Cette charité, dont le coût absorbe une partie de son budget. Les pauvres ont donc un budget! C'est cela même qui rabaisse le service: c'est l'infériorité de tout ce qui n'est pas inspiré par le dévouement.

Ce budget suscite l'avidité des fournisseurs, des dispensateurs et des bénéficiaires. Le droit ne demande pas; il exige, et au nom de la justice la conscience s'exalte et commande. Elle rêve l'idéal, elle se précipite vers sa réalisation, elle ne souffre pas d'obstacles. Le droit ne peut pas réaliser le bonheur et l'homme déchu est à jamais chassé du paradis terrestre. Il lui faut chercher plus haut ce qui convient à sa nature. Il a besoin d'aimer et de manifester son amour et le don fait avec amour et avec joie appelle l'amour. *Hilarem datorem diligit Deus.*

Ainsi donc, dans le domaine économique, les communautés apportent à la Cité l'avantage incalculable du travail désintéressé. Elles y apportent l'élément nécessaire que, seules, elles peuvent fournir, car elles travaillent pour le bien d'autrui sans aucun calcul personnel. L'avantage de la communauté qu'elles pratiquent est de rendre plus effectif leur amour du bien, puisqu'il augmente leurs moyens d'action et agrandit le théâtre de leur activité.

1. MARC, IX, 39.

Il m'est impossible de représenter en chiffres l'économie que représente pour le public les services rendus dans l'enseignement, dans le soin des malades et dans l'assistance des pauvres. Je ne puis que renvoyer à l'opuscule de M. Saint-Pierre: *What are all those nuns good for?*. On y trouvera le budget de la bienfaisance chrétienne.

Aussi, il n'y a plus guère de ces services d'éducation ou de bienfaisance sous toutes les formes, qui ne soient confiés aux communautés religieuses, et tous y gagnent: les bénéficiaires, les religieux et la Cité.

Il n'est pas jusqu'aux Trappistes à qui l'État n'ait confié la direction d'un institut agricole, et ceci confirme ce que dit M. Émile Condoyer, qui n'est pas, paraît-il, un catholique, dans un ouvrage qui a pour sujet: *La Maison du grand silence*, c'est-à-dire, la Trappe. Il répond, lui aussi, à la question: à quoi servent-ils? qui se pose naturellement à un incroyant: « Une communauté de Trappistes, dit-il, n'a-t-elle pas le même mérite qu'une exploitation agricole? N'est-ce rien que défricher une région, y faire naître la prospérité, payer ses impôts sans tricher, vendre son blé sans voler? Qu'importe le froc, elle reste la plus parfaite des corporations des travailleurs de la terre, je pense qu'elle sert une société ¹. »

II. — VALEUR SOCIALE

Quelle que soit l'importance des communautés religieuses dans la Cité au point de vue économique, le principe qui les dirige a une portée plus grande et plus haute que la vie naturelle. Leur but ultime est la vie future. Mais le bien rayonne dans tous les domaines et la piété est utile à tout. Elle a les promesses de la vie présente. Or, au point de vue temporel encore, les communautés constituent des cellules sociales douées de

1. Cité d'après un article paru dans *le Droit* en juillet 1929.

l'organisation la plus parfaite que l'on puisse concevoir et qui remplissent, par groupes, les devoirs sociaux que la Cité a le droit d'exiger de tous les citoyens. Elles sont dans l'ordre de la Cité un élément de perfection.

L'ordre, c'est la disposition des choses en vue de leur destination; c'est le lien de toute société. La société suppose l'union et l'action commune, ce qui ne peut être réalisé que par l'obéissance au commandement. Et cela est si vrai que le commandement prend lui-même le sens et le nom d'ordre.

Quand vous voyez passer un régiment, ce que vous admirez, ce n'est pas tant la beauté des hommes, l'éclat des uniformes ou l'éclair qui brille au tranchant des armes; c'est l'ordre qui fait l'unité de tout le corps sous le commandement du chef; ordre qui paraît dans l'attitude, la démarche et l'ensemble, et qui révèle l'accord et la force des volontés dans la discipline.

Dans la Cité, la discipline consiste dans l'obéissance aux lois. C'est ce qui rend la liberté possible, car le droit et la liberté de chacun sont limités par le droit et la liberté des autres. Chacun doit être dans l'ordre.

Modèles d'ordre

Les communautés religieuses réalisent l'ordre social le plus parfait, par l'obéissance la plus parfaite, l'obéissance volontaire. Comment peut-on prétendre qu'il y ait entrave à la liberté dans le vœu d'obéissance des religieux? Ce sont là précisément des exemples d'obéissance et d'ordre obtenus sans aucune contrainte physique et sans aucune sanction pénale. Le catholique qui veut apostasier est libre de le faire, de même le religieux peut violer impunément ses vœux. Il est retenu par sa seule volonté. C'est la vraie liberté: la liberté des enfants de Dieu.

L'ordre, c'est proprement la volonté de Dieu. C'est sa volonté qui tient tout dans l'ordre, c'est-à-dire, en existence. C'est la réalisation du plan de l'univers et du bonheur des êtres raisonnables. La raison elle-même n'est que l'ordre dans les idées.

Toute activité de l'homme doit être dans l'ordre. C'est la loi, et en dernière analyse, l'obéissance aux lois ne peut être obtenue que par la religion, qui est la seule raison d'être de la loi morale et de la loi civile.

On pourrait être tenté de croire que, en offrant sa coopération à l'ordre matériel et au bien qui en découle, on obtiendra en retour la coopération des autres et qu'on réalisera ainsi, par contrat, un système de protection mutuelle. Mais ce contrat social ressemblera toujours à l'alliance des loups et des brebis: le traité sera observé par les brebis et violé par les loups. Il faut plus de brebis que de loups pour fonder un ordre social. Ce n'est pas la raison qui fait défaut; c'est la volonté de l'homme qui a perdu le contrôle de ses passions.

L'ordre social des communautés est une démonstration vivante de cette vérité. C'est un exemple efficace d'union et d'ordre. Le précepte sans l'exemple ne vaut rien.

C'est là l'exemple que donnent dans la Cité les communautés religieuses. Elles sont formées pour accomplir le bien en toute perfection dans l'obéissance à leur règle et à leurs supérieurs, aux lois de Dieu et des hommes. C'est une partie des citoyens dont la Cité et la police d'ordre n'ont pas à s'occuper. C'est une partie de la Cité qui se gouverne sans frais et qui s'emploie à créer de l'ordre autour d'elle par l'exemple et par l'éducation, et par l'aide qu'elle apporte aux autres spontanément.

Les anarchistes et les révolutionnaires ne s'y trompent pas. Les religieux sont leurs premières victimes. Ils savent que ces cellules vivantes d'organisation et de

discipline sont incompatibles avec le désordre. Partout où ils ont réussi à supprimer la liberté religieuse et les religieux, ils ont dressé des échafauds et fait périr les citoyens. C'est ce qui s'est passé en France, au Mexique et en Russie. En remontant les siècles, on trouve d'autres formules de révolution, mais les procédés sont les mêmes. Pour rétablir la paix, il a fallu recourir aux concordats et, pour rétablir l'ordre, rétablir la vie religieuse.

Le peuple, non plus, ne s'y trompe pas: il se pénètre naturellement de cette discipline vivante qu'il voit de ses yeux dans les monastères et les couvents. Il y a reçu l'instruction, il y envoie ses enfants, il reste en contact avec les religieux éducateurs et bienfaisants par toutes les œuvres de miséricorde que ceux-ci pratiquent envers lui et les siens. L'ordre social et la Cité reposent sur les bons citoyens, et les religieux sont parmi les meilleurs.

Prédicateurs d'ordre

Les communautés ne donnent pas seulement des exemples, elles sont encore des pépinières d'apôtres: je n'oublie pas que je parle au point de vue de la Cité. Et en quoi l'apostolat concerne la Cité: c'est qu'il s'agit toujours ici de l'exemple et de l'enseignement de l'ordre. Le sort des peuples étrangers, même les plus éloignés, et aujourd'hui il n'y a plus de distances, intéresse chaque pays, chaque cité, chaque individu.

Depuis notre voisin le plus proche, le peuple américain, dont les coutumes, les mœurs et la mentalité nous envahissent, jusqu'aux peuples éloignés de l'Orient, dont la population déborde nos frontières et envahit nos villes, nous sommes en contact avec tous les hommes. Ce rapprochement crée des obligations plus grandes que jamais de notre part envers les peuples assis à l'ombre de la

mort. Nos missionnaires ne suffisent pas à les convertir chez eux, mais ils émigrent de leur pays, et la Providence les dirige vers le nôtre pour y trouver le salut.

L'histoire de l'humanité se déroule dans les conditions posées par la nature: ces conditions sont les mêmes dans tous les siècles: c'est pour cela qu'on a dit que l'histoire est un éternel recommencement. Ainsi le développement des populations et leurs migrations ont toujours eu les mêmes causes et les mêmes effets. Quand il y a surpopulation d'un pays et raréfaction dans un autre, il se produit un appel et un débordement par compénétration, ou par conquête. On a pu repousser l'invasion armée, on n'a jamais réussi à empêcher l'infiltration. D'ailleurs l'une appelle l'autre et réciproquement.

L'empire romain a conquis le monde alors connu; et, mis en contact avec les peuples conquis, il a été pénétré par l'infiltration des nouveaux sujets jusque dans Rome. Le trône des Césars a été occupé par des Barbares devenus généraux de ses armées. Puis l'empire a été inondé par le flot sans cesse renouvelé des populations asiatiques.

Dans tous ces bouleversements, qu'est devenue la Cité de Dieu? Elle a triomphé du paganisme, de l'hérésie, des mœurs barbares, et elle a sauvé la civilisation.

L'Europe est maintenant dans la même situation que l'empire romain. Elle a conquis en partie l'Asie et provoqué les grands empires asiatiques en leur imposant ses traités, ou plutôt sa loi. L'Asie déborde aujourd'hui sur le monde chrétien et presque tous les pays se défendent contre l'immigration; car l'Orient est une source inépuisable d'hommes. L'Inde est en ébullition, la Chine apprend l'art de la guerre et le Japon est prêt. Qu'advient-il de la civilisation chrétienne, si l'invasion devance l'heure où nous serons prêts à la prévenir ou à la recevoir?

La France anticléricale elle-même a reconnu la force sociale des missionnaires. Elle, qui proscrivait les missionnaires chez elle et fermait les monastères et les écoles catholiques, protégeait cependant ses missionnaires à l'étranger et déclarait que l'anticléricisme n'était pas article d'exportation. La France n'a pas prévu qu'un jour, chez elle-même, l'anticléricisme produirait ses fruits, et que la dépopulation, conséquence de la stérilité des familles, amènerait la dépression que l'étranger, l'Asiatique et l'Africain, s'empresseraient de combler.

La civilisation européenne est de source chrétienne: elle périra, si l'Église ne renouvelle pas le miracle de saint Léon arrêtant Attila aux portes de Rome, le miracle de Clovis soldat de Dieu, le miracle des grands apôtres, de saint Rémi, de saint Boniface, de saint Augustin.

Le flambeau que les missionnaires portent à l'étranger, c'est le flambeau qui illumine le foyer, c'est la doctrine qui civilise les peuples et qui sauve la Cité. *Nisi Dominus custodierit civitatem frustra vigilat qui custodit eam.* On l'a redit souvent depuis quelque temps, on ne saurait trop le répéter. C'est ce côté social du christianisme qui ramène à Dieu les intellectuels de France.

La France ne meurt pas, disait Mgr Touchet, l'éloquent évêque d'Orléans. Non, la France ne mourra pas: la semence de foi et de vie qu'elle a jetée dans le monde a levé, et le Canada apostolique apporte à ses missions l'aide de sa foi et de sa langue.

Mais chez nous, ici même, nos communautés religieuses sont les missionnaires qui nous sauveront. Ils entrent en contact avec l'étranger dans son propre pays par leurs missions; mais ils l'accueillent aussi dans nos villes et le convertissent à la foi. Aussi, quel admirable et quelle redoutable mission nous incombe! Le salut de millions d'hommes nous est confié. Au seul point de vue tem-

porel, au point de vue de l'ordre et de la paix mondiale, il importe que la morale chrétienne ne soit pas noyée dans le flot des infidèles. Déjà leur nombre grandissant trouble l'ordre de nos cités: ils réclament des écoles, ils font appel à nos œuvres, ils remplissent nos hôpitaux et quelquefois nos prisons. Nos communautés les recevront, mais elles ne leur ouvriront pas des écoles séparées. Elles leur donneront la doctrine du salut et de la civilisation.

Ces peuples étrangers, qui sont en marche vers la civilisation, que vont-ils trouver chez nous? Vont-ils trouver le christianisme pratiqué comme les missionnaires leur en ont donné l'exemple? ou vont-ils y trouver les mœurs légères et l'injustice que les apôtres du commerce ont apportées dans leur pays?

Que vont-ils penser d'un christianisme qui tolère le scandale des costumes indécents pour les femmes, le travail du dimanche, la poursuite sans fin du plaisir et de la richesse, la vie de famille en décadence? Que vont-ils penser de nos démonstrations religieuses, si elles deviennent en contradiction avec notre conduite?

Ces peuples, que Dieu pousse dans les bras de l'Église, vont-ils être repoussés par ses propres enfants? Pour eux nous sommes tous, chez nous, dans nos cités, des missionnaires.

Il existe un autre péril que la société seule ne saurait combattre efficacement: c'est le bolchévisme. Il est plus dangereux que l'anarchie, car il a une doctrine pour séduire les hommes et une organisation pour agir par la force. Il est bien, semble-t-il, l'aboutissement de toute doctrine fautive et la destruction de toute morale. Il pénètre partout et vise à la conquête du monde. Il veut fonder la Cité du mal. Il n'a pour adversaire déclaré que l'Église catholique et son admirable organisation,

son clergé régulier et séculier, ses associations laïques de toutes sortes. Seule elle peut éclairer les pouvoirs civils et inspirer les défenseurs de l'ordre.

Le danger est formidable, mais il n'est pas nouveau. Plusieurs fois l'Église a dû prendre l'initiative de la défense de la civilisation et de l'ordre. C'est elle qui a armé l'Europe contre l'invasion musulmane; elle a sauvé la France de l'anarchie albigeoise, et combien d'autres doctrines elle a combattues, qui étaient autant de formes différentes de l'anarchie? Car toute doctrine fautive remonte à un principe de religion. Quelle serait aujourd'hui la situation du monde en face de l'anarchie universelle sans la direction de l'Église, qui ne cesse de veiller sur l'enseignement de la vérité?

La dépopulation

Le monde n'est jamais content. Il reproche aux religieux de ne pas avoir de famille et de ne pas contribuer à l'augmentation de la population. Or, au siècle dernier, un économiste, Malthus, a jeté le cri d'alarme à la vue de l'augmentation rapide de la population du globe.

Il y a deux siècles, l'Amérique et l'Australie étaient encore couvertes de forêts et les grandes villes étaient rares, même en Europe. L'Afrique était inconnue. En 1845, le pays situé à l'ouest du Mississipi était encore désert; en 1885, les prairies de l'Ouest canadien servaient de pâturages aux buffles; en 1900, la région du Mistassini s'ouvrait à peine aux colons.

Aujourd'hui la race européenne a envahi tous les continents, sauf l'Asie. Les grandes villes attirent les hommes par millions. L'Amérique et l'Australie refusent les immigrants, qui sont le trop-plein de l'Europe et de l'Asie.

Les temps ont changé depuis le temps où le P. Lacordaire invoquait en faveur des religieux le fait qu'ils ne contribuaient pas au surcroît de la population et servaient

plutôt de régulateurs. Aujourd'hui, on considérerait comme insignifiante la perte résultant du célibat des religieux. Mais que les pessimistes de la surpopulation se rassurent: le divorce aura bientôt fait d'en tarir les sources, car il a pour fondement une erreur de doctrine; il est un mal prêché et justifié par les non-catholiques: il est en réalité l'abolition du mariage même. *Generatio peccatorum peribit.*

Les craintes de Malthus ont paru chimériques. En fait, le danger de surpopulation n'est pas encore imminent (pour nous surtout). Mais un autre danger nous menace, déjà il est à nos portes, il est dans la Cité: c'est la dépopulation des campagnes. Quelle en est la cause? le luxe. Le remède: la vie simple, comme le disait récemment S. G. Mgr Courchesne à Rimouski, dans son discours sur la crise agricole.

Ainsi, le catholicisme qui sanctifie le mariage et protège sa fécondité, sanctifie également le célibat volontaire des religieux, et la perfection des deux états en établit l'harmonie. Les exemples en sont frappants. La France se dépeuple par la rupture de cet équilibre, depuis qu'on a chassé les religieux, depuis que les mariages ne produisent plus d'enfants, depuis que le divorce y rend le lien du mariage illusoire. Mais la France ne meurt pas: Dieu n'y a pas en vain prodigué le miracle. *Sanabiles fecit nationes terrae.*

Le crime est parfois fécond. Le luxe et l'oisiveté, fournisseurs de plaisirs, remplissent aujourd'hui l'asile des enfants trouvés. Lamentables déchets de vie, souvent contaminés, jetés à la charge de la Cité; qui donc a songé à les recueillir, sinon la charité? Quiconque a lu la vie de saint Vincent de Paul peut mesurer l'énormité du crime qui, pour le plaisir, voue à la mort, à la misère, à la honte ou au vice, des êtres doués d'une âme

immortelle. Il en fait des orphelins qui, loin d'inspirer la pitié que ces derniers inspirent, partagent trop souvent le mépris qu'excite le vice de leurs auteurs.

Mais les communautés sont là: les religieuses recueillent ces objets de mépris, elles les soignent, les sauvent du vice, leur trouvent des protecteurs et les mettent dans le chemin de la vie pour le bien et la sécurité de la Cité.

On se plaint quelquefois que les quêtes sont trop fréquentes et qu'il faut donner continuellement. Il est vrai que les religieuses demandent l'aumône pour ces malheureux. C'est la seule chose qu'elles ne peuvent pas leur donner.

Soyons heureux que l'aumône nous soit demandée pour un si digne objet et par des mains aussi bienfaisantes. S'il y a, comme l'a dit Notre-Seigneur lui-même, plus de bonheur à donner qu'à recevoir, soyez sûrs que celles qui reçoivent ainsi pour les autres éprouvent un bonheur égal à recevoir et à donner. Prenons-en notre part.

Ainsi, deux causes peuvent tendre à arrêter le mouvement de la population; le vice et la vertu: la vie libre ou ce qu'on appelle ainsi, et la vie monastique. La première détruit la vie, et, quand elle ne le fait pas, elle en rejette les dangers et les responsabilités sur les autres, et augmente ainsi le poids des gens qui vivent honnêtement. Le vice, le libertinage et le divorce sont la ruine des sociétés.

Chez nous-mêmes le mouvement de la population a correspondu exactement à la pureté des mœurs, à la vie familiale, à la vie simple. Puisse notre population continuer à fournir son surplus à la vie monastique et religieuse, et à remplir ces foyers de bien qui rayonnent sur la Cité par le travail, la miséricorde et la prière.

III. — VALEUR MORALE

Quelles que soient la valeur économique et la valeur sociale des communautés religieuses, elles ne sont que le résultat accidentel, ou secondaire de la vie religieuse. Il semble même que les considérations que nous avons faites jusqu'à présent ne regardent pas proprement les institutions religieuses. Des institutions laïques existent pour le même objet. Nous avons vu, cependant, que, par l'effet même du principe qui les inspire, l'efficacité du service n'est pas le même dans les deux cas.

Mais il y a une fonction d'ordre plus relevé, qui est la fonction propre des religieux, même de ceux qui ne se consacrent pas entièrement à la vie contemplative: c'est de réaliser la perfection de la vie spirituelle en ce monde. Ils y tendent par la prière et par le sacrifice. Ils rendent ainsi à Dieu le culte de louange qui lui est dû par toute la création.

La louange de Dieu, c'est le tribut de l'âme à son Créateur, c'est le tribut que Dieu attend de tous les hommes. Personne n'en est dispensé.

Écoutez cette page admirable de Veillot sur la prière des religieux:

« Lorsque l'hiver, au milieu de la nuit, le chœur de l'église s'illumine soudainement et que les religieux, couverts de longues robes blanches, agenouillés dans leurs stalles, pareils aux statues de marbre qui prient sur les tombes, commencent à chanter les louanges du Très-Haut; lorsque le pieux concert où l'on distingue la voix vibrante de l'homme qui monte encore à la vie, et la voix cassée de celui qui descend les marches rapides de la mort, s'élève au-dessus du torrent, au-dessus de la tempête, s'élève jusqu'à Dieu; lorsque l'on reconnaît dans les paroles saintes des explications pour toutes les douleurs de l'humanité; lorsque l'on entend ces solitaires

oubliés du monde se ressouvenir de lui dans leurs prières et le placer, avec le fruit des pénitences qu'il ignore, sous les miséricordes de Dieu, comment ne point retourner au passé! comment ne point songer à l'homme qui s'est dit: « Au milieu de la nuit j'invoquerai le Seigneur. A l'heure où la débauche allume ses flambeaux, j'allumerai les cierges de l'autel; à l'heure où le méchant médite son crime, où le coupable sent ses remords, où le pauvre souffre sans lumière et sans amis, je prierai pour le pauvre, pour le coupable, pour le méchant; je prierai pour ceux qui sont morts et pour ceux qui vont mourir; je prierai pour les malheureux afin qu'ils espèrent, pour les heureux de crainte qu'ils n'oublient! »

« Et cette prière s'est perpétuée d'année en année, de siècle en siècle, et, depuis sept cents ans, toutes les nuits elle s'élève toujours la même. La mort a eu beau frapper, elle n'a pu vider ces stalles où semble s'asseoir toujours le même corps. Les révolutions sont venues changer les empires et n'ont pu changer une pensée dans ces âmes dévouées, un mot dans ces hymnes, un pli dans ces suaires éternels. Et bien d'autres après nous qui venons après tant d'autres, trouveront ici ce que nous y trouvons; ils méditeront sur ces choses si grandes; et le cœur plein de larmes pieuses, ils uniront leurs voix d'un moment à ces voix qui ne s'éteignent pas. »

La louange la plus haute et la plus parfaite est celle qui lui est offerte chaque jour dans le sacrifice de l'autel. C'est de l'autel que s'élève ce concert ininterrompu, qui précède l'aurore aux premières heures du jour et qui suit autour du globe terrestre la marche ininterrompue du soleil.

Cet hommage offert dans la langue universelle, au nom du Roi des siècles, par la voix du prêtre, est la plus magnifique manifestation de la grandeur de Dieu et de la noblesse de l'homme.

Si l'offrande du Sacrifice divin n'est pas fonction propre de la vie religieuse, le religieux accomplit par son propre sacrifice ce qui manque aux souffrances du Christ. Sans doute, tous y sont tenus. Mais eux le font pour tous, et c'est la merveille de la solidarité chrétienne.

Ne soyons pas étonnés que le monde condamne la vie contemplative. Dans son incompréhension, il la juge égoïste, inutile et sans but. Le monde se fait un christianisme à sa mesure. Il n'a jamais pris au sérieux la parole du Christ disant de Marie: « Elle a choisi la meilleure part ».

La meilleure part, c'est celle de l'âme qui cherche le bonheur là où il se trouve, dans le renoncement à tout vain désir.

Le religieux fait vœu de pauvreté. Il renonce par là à la convoitise des richesses. N'ayant plus rien à espérer, il est libre, en effet, de toute convoitise, libre de tout esclavage, même des nécessités de la vie. Il ne sème ni ne moissonne pour lui-même. Il est riche, cependant, car il peut donner sans mesure ce que le monde ne peut donner: lui, il peut se donner.

La pauvreté n'est pas la misère. Elle l'est parfois; mais elle consiste à n'avoir que le nécessaire et à l'attendre dans l'obéissance. C'est un bonheur que bien peu convoitent quoiqu'il soit à la portée de tous.

Quels efforts ne fait-on pas pour acquérir la richesse! Et quelle richesse? Une masse sans cesse croissante de choses inutiles; un poids toujours plus lourd d'obligations futiles; un embarras de plaisirs sans cesse renouvelés, car le désir tient toujours sa distance; un esclavage dont les chaînes sont de plus en plus lourdes; un aveuglement tel que le mondain ne réalise pas qu'il est malheureux, alors que le religieux goûte la paix dans l'ordre, ce qui est la définition même du bonheur.

« L'homme qui sait ne pas être encore ce qu'il devrait et voudrait être, et qui, plus il avance dans ses désirs, moins il sera ce qu'il devrait et voudrait être, cet homme est malheureux. »

« La douloureuse folie des convoitises, amplifiée par tout ce qui leur est accordé, ne s'apaise que par ce qu'on leur refuse ¹. »

Par le vœu de chasteté les religieux restent libres de l'amour humain et des tribulations de la chair: ils consacrent leur cœur entier à l'amour du prochain, qui est la manifestation visible de l'amour de Dieu.

On a souvent opposé à cet idéal le dévouement d'une mère de famille qui consacre sa vie à ses enfants, et l'on parle d'égoïsme chez les religieux qui laissent les morts enterrer leurs morts. Il n'y a pas d'opposition entre l'amour de la mère et la charité du religieux, il n'y a qu'une question de degrés. La mère aime dans ses enfants quelque chose d'elle-même; le religieux aime, dans le prochain, Dieu lui-même: le don de soi est plus entier chez celui-ci.

Par le vœu d'obéissance le religieux acquiert le complément de la liberté.

Il acquiert par là le pouvoir de résister à ses passions, de rester libre en face du plus impérieux des tyrans. La passion est un tyran et personne que nous-mêmes ne peut nous en délivrer, et nous-mêmes nous nous avouons incapables de le faire. « Malheureux homme que je suis: le bien que je veux je ne le puis, le mal que je ne veux pas je le fais. »

Les religieux dominent leurs passions par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Par là

1. V. PONCEL: *Études*, juillet 1929.

ils mettent sous leurs pieds la convoitise, la chair et l'orgueil. En résumé, ils cessent de se préférer aux autres.

Quelle richesse dans la Cité que ce tribut volontaire et cet effort commun pour réaliser le bien, tant matériel que moral, et communiquer aux autres l'amour de Dieu, et l'amour du travail. En effet, le désintéressement ne fait qu'augmenter l'activité de l'homme. Qui donc travaille plus que le Trappiste? Qui travaille plus dans le monde que le père de famille qui travaille pour ses enfants?

Le fruit de la perfection chrétienne, c'est donc la charité, le zèle pour la gloire de Dieu et le bien du prochain. C'est là également que les religieux, qui se donnent aux œuvres de miséricorde, puisent la force et le zèle pour les accomplir.

C'est donc la vie intérieure qui produit l'action: c'est elle qui inspire les dévouements obscurs et les grandes entreprises.

Les œuvres sont donc le fruit et la marque de la perfection chrétienne. « Allez, disait Jésus aux disciples de Jean, allez dire à Jean ce que vous avez vu: des aveugles voient, des boiteux marchent, des lépreux sont purifiés, des sourds entendent, des morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés. » C'est ce que nous voyons tous les jours: des incroyants se convertissent à la lumière de la vérité, des vicieux se redressent, des impudiques se purifient, ceux mêmes qui ne veulent pas entendre sont touchés par la grâce, des morts chez qui toute vie spirituelle est éteinte se réveillent; ceux que le monde méprise sont ceux qui reçoivent les premiers la bonne nouvelle. Cela ne s'était pas vu avant les jours du Christ. Il y a deux mille ans que cela dure. En est-il un parmi nous qui n'en ait pas été témoin?

L'État et les communautés

Voilà donc quel est le rôle des communautés religieuses dans la Cité. Elles se consacrent pour la gloire de Dieu à la prière, à l'apostolat, à l'éducation et aux œuvres de miséricorde pour le bien de tous. Sont-elles traitées comme des institutions publiques soutenues par l'État, privilégiées dans l'État? Non. Devraient-elles l'être? Non.

Il ne faut pas qu'elles perdent leur caractère d'œuvres de charité et qu'elles cessent d'être un exemple aux hommes. Il ne faut pas que l'amour de Dieu cesse d'être, non seulement le principal, mais l'unique motif de leurs travaux.

Elles ne demandent que la liberté de faire le bien. Elles le font spontanément. Elles le font dans la pauvreté, dans les contradictions, même envers ceux qui les combattent et les calomnient.

L'État leur confie le soin de l'instruction publique, le soin des hôpitaux et d'établissements publics. Il paie à la communauté le prix des services, un prix que nul autre ne voudrait accepter, et même ce prix fût-il plus élevé, chacun des membres de la communauté n'en serait pas plus riche.

L'État exempté du paiement des taxes les biens occupés par les établissements de charité et d'éducation, et par les églises. Les chartes des cités et des villes y pourvoient, et le code municipal contient les mêmes prescriptions pour les autres municipalités. Mais la loi n'exempte pas de taxes les biens des communautés et de l'Église qui ne sont possédés que pour des fins de revenus et ne servent pas directement pour les fins de l'institution. Cette distinction n'a pas lieu d'être, car les revenus des églises et des communautés sont em-

ployés pour les fins des églises et des communautés, tout aussi bien que leurs demeures, leurs hôpitaux et leurs écoles.

C'est de son propre droit que l'Église réclame l'immunité pour ses biens en général, et pour les biens des communautés religieuses, dont la disposition lui appartient. Elle nie au pouvoir civil le droit d'imposer et de taxer ces biens.

Dieu ne doit pas tribut à l'État. L'Église est une société indépendante qui, dans sa sphère propre, agit sans contrôle. Elle est la société par excellence, universelle et nécessaire. Ses biens, destinés aux fins du salut éternel, ne doivent pas être détournés de cette destination pour aucun autre usage, fût-il d'utilité publique. Quels que soient les principes du droit civil sur ce sujet et ses dispositions, l'Église n'est pas soumise aux variations de la loi humaine. Elle peut par tolérance, dans des cas particuliers, payer des impositions. Elle peut y être forcée par le pouvoir civil, mais elle ne fléchit jamais sur la question de principes.

Si on admettait le principe contraire, qu'est-ce qui empêcherait l'État de taxer les fonds destinés aux missions, puisque les biens meubles, comme les biens immeubles, sont imposables ?

Taxer les revenus destinés aux bonnes œuvres, n'est-ce pas taxer l'aumône ? Et alors la Cité qui bénéficie de ces œuvres se taxerait elle-même.

Dira-t-on que les communautés jouissent de la protection des lois et de l'administration publique, et que, par conséquent, elles doivent contribuer aux dépenses publiques ? Ceci est un argument qui vaudrait en droit civil : personne ne peut s'enrichir injustement aux dépens d'autrui. Mais il s'agit ici de droit public, et la protection que reçoivent les communautés, non plus que les taxes que perçoit l'État, ne sont dans le commerce, c'est-à-dire n'ont de valeur échangeable. L'État doit pro-

tection à l'œuvre de Dieu et doit y contribuer comme toute créature humaine sans lui demander payement. Le préjugé contraire vient en partie des coutumes féodales où les terres étaient tenues aux droits seigneuriaux envers le suzerain, et où l'axiome: nulle terre sans seigneur, était la règle générale. Dans notre temps, le protestantisme et la séparation de l'Église et de l'État ont produit cette conséquence, que l'on traite l'Église comme sujet de l'État. Le mélange des religions dans un État protestant oblige l'Église à subir les exactions de l'État. Mais elle réclame ses droits dans les États catholiques.

L'Église est le royaume du Christ. Elle n'est pas de ce monde. Mais elle est dans le monde et elle doit s'étendre sur toute la terre. Lorsque toutes les nations auront reconnu le Christ-Roi, quel souverain osera lui réclamer tribut, à lui par qui règnent les rois ?

Au Canada le droit public anglais qui nous régit accorde à la religion catholique la plus entière liberté. Mais il ne la reconnaît pas comme religion d'État. Dans la province de Québec des taxes foncières sont imposées pour les fins municipales et scolaires, et la coexistence des religions crée des difficultés particulières et une situation de fait qui, comme nous l'avons vu, n'est pas conforme à la loi canonique.

Tout cela ne s'applique pas aux charges qui, sous le nom de taxes, sont vraiment la rémunération d'un service qui rentre dans le commerce. Il en est ainsi pour l'eau et l'électricité, que les corporations fournissent directement aux contribuables. Les communautés doivent payer la rémunération exigée pour ces services et ne peuvent pas en réclamer l'exemption.

On reproche aux communautés exemptées de taxes de faire parfois concurrence à ceux qui exercent des métiers ou industries taxés.

La question est toujours la même. Les revenus de l'industrie, de même que les revenus des propriétés, sont destinés aux œuvres religieuses et ont droit au même traitement. On ne peut invoquer contre ce droit qu'une situation de fait résultant du mélange de la population au point de vue religieux, qui rend difficile l'application de cette règle. Mais la question n'a pas l'importance qu'elle paraît avoir, car une communauté religieuse ne peut faire une entreprise industrielle ou exercer un métier que dans des proportions infimes; car elle ne peut pas consacrer à un travail accessoire un temps qu'elle déroberait à son œuvre principale et faire disparaître ainsi sa raison d'être.

Conclusion

Qu'il y ait des ombres au tableau que je viens de tracer, personne n'en doutera. Ceux qui entrent dans la voie de la perfection n'y atteignent pas d'un coup d'aile. Ils ne sont pas dépouillés de leur nature humaine et la critique trouve encore à s'exercer au sujet des hommes et des œuvres de la charité. Dieu me garde d'y contribuer. Ce qui est certain, c'est que l'œuvre qu'ils accomplissent fait éclater la gloire de Dieu. Il y a dans les œuvres de Dieu, comme dans la parole de vérité, des criteriums qui ne permettent pas de s'y tromper.

La vérité de l'Écriture sainte éclate dans son ensemble, par son élévation, sa pureté, sa sainteté: elle se prouve par son accomplissement dans les siècles passés et sa réalisation sous nos yeux tous les jours. Elle est non seulement la vérité, mais la voie et la vie, et tout cela se tient.

La vie religieuse, c'est la vie débarrassée de tout ce qui peut entraver la liberté du bien, c'est la vie la plus féconde. Et ses œuvres en témoignent devant nous.

Ne nous chargeons pas d'arracher l'ivraie dans le champ du père de famille: nous arracherions le bon grain qui y abonde. Attendons le temps de la moisson. Dieu moissonne parfois, et la moisson est toujours abondante. Ainsi, dans les grandes persécutions les martyrs sont nombreux, et alors les religieux sont à l'honneur. On ne peut s'empêcher de penser aux victimes de la révolution française. Combien de religieux, combien de prêtres y ont versé le sang expiatoire, depuis les Carmélites de Compiègne jusqu'aux victimes de Septembre et aux déportés de Fructidor. Ils sont toujours les premiers immolés.

Mais le monde passe et ne voit pas: qu'est-ce qui le frappe le plus dans les religieux? Les sandales et la robe du moine, et le voile des religieuses; mais dans tous, moines et moniales, il n'aperçoit pas la paix qui rayonne dans le visage et la joie intérieure. Ce qu'il voit le scandalise: il ne voudrait pas rencontrer sur la rue l'amour de la pauvreté, lui dont l'amour des richesses commande tous les actes.

Pourquoi dans les temps modernes des religieux portent-ils encore des costumes du moyen âge? Pourquoi sur la rue marcher en sandales et pieds nus? Pourquoi la robe et pourquoi le voile?

Au milieu des modes honteuses étalées sur la rue, que viennent faire ces robes aux larges plis, ces voiles et ces attitudes qui commandent le respect? Le contraste est choquant, et pour ceux qui portent encore des vêtements, et pour ceux qui n'en portent presque plus. C'est dans cela même que consiste la raison d'être du costume religieux. Il représente la stabilité au milieu du monde qui change; il est un exemple frappant de la supériorité de la vie religieuse pour qui la mode et la nouveauté ne couvrent pas d'immoralité.

Ainsi les communautés religieuses forment des réserves toujours renouvelées, où l'Église puise sans cesse pour les œuvres d'apostolat et de miséricorde dans le monde.

Admirons l'œuvre de Dieu. De même que, par le clergé séculier qui compose la hiérarchie officielle de l'Église, celle-ci gouverne le monde des âmes partout où l'ordre de son culte public est possible; de même, elle trouve dans le clergé régulier des apôtres qui poursuivent la conquête du monde, commencée il y a deux mille ans, et portent toujours plus loin les frontières du royaume du Christ.

Pour compléter leur œuvre et prouver par sa bienfaisance la vérité de sa doctrine, l'Église envoie sur les pas des missionnaires les communautés de femmes, qui vont, comme eux, reproduire les miracles dont les disciples de saint Jean-Baptiste furent les témoins.

Cette œuvre, la plus grande entreprise qui fut jamais, ils l'accomplissent dans l'humilité, la chasteté et la pauvreté.

A ceux qui leur demandent de l'argent, ils peuvent répondre, comme Pierre au mendiant du temple: De l'or et de l'argent, je n'en ai pas; mais, ce que j'ai, je te le donne.

C.-E. DORION

Juge de la Cour d'Appel

— Septembre 1929

Nihil obstat:

Jacques DUGAS, S. J.

Censeur

Montréal, le 3 septembre 1929

Imprimatur:

† Em.-Alph. DESCHAMPS, V. G., Év. de Thennesis,

Auxiliaire de Montréal

Montréal, le 16 septembre 1929

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

55. *Le Comptoir coopératif*. Anatole VANIER
 56-57. *L'Œuvre de vacances des grèves*. Abbé GOUIN, P.S.S.
 58. *Le Jardin scolaire et l'Agriculture à l'école* . . . Jean-Charles MAGNAN, B.S.A.
 59. *Le Clergé et les Œuvres sociales* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
 60. *L'Esprit chrétien dans la famille et dans la société*
 61. *Projet de colonisation* R. P. Marcel MARTINEAU, S.J.
 62-63-64. *Vers les terres neuves*. R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
 65. *La Question sociale et nos devoirs de catho-
 liques — I.* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
 66. *La Question sociale et nos devoirs de catho-
 liques — II* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
 67-68. *La Question sociale et nos devoirs de catho-
 liques — III* R. P. ARCHAMBAULT, S.J.
 *69-70. *Hygiène du logement et casier sanitaire des
 maisons*. Dr J.-A. BAUDOIN
 71-72-73. *Albert de Mun et le devoir social des ca-
 tholiques*. Abbé GOUIN, P.S.S.
 74-75. *Albert de Mun et l'organisation ouvrière* . . . Abbé GOUIN, P.S.S.
 76. *Nos Erremens agricoles* R. P. Edgar COLCLOUGH, S.J.
 77-78. *Albert de Mun et la Législation sociale*. . . . Abbé GOUIN, P.S.S.
 79-80. *Microbiologie et maladies contagieuses*. . . . Dr J. A. BAUDOIN,
 81-82. *L'Instruction obligatoire n'est pas nécessaire
 chez nous. Pourquoi?* R. P. Herimas LALANDE, S.J.
 83. *L'Organisation ouvrière* Abbé Edmour HÉBERT
 84. *Auour de l'Encyclique « Rerum novarum »*
 85. *L'Aide aux colons*. M. L'HEUREUX
 86. *Le Problème social et sa solution*. Abbé Edmour HÉBERT
 87. *Les Semaines sociales*
 88-89. *De l'Internationalisme au Nationalisme* . . . Alfred CHARPENTIER
 90. *Vers le peuple* Guy VANIER
 91. *L'Action sociale*. Antonio PERRAULT
 92-93. *La Grève et l'enseignement catholique* . . . R. P. VILLENEUVE, O.M.I.
 94. *Programme d'action sociale*. Édouard MONTPETIT
 95. *Les Parents l'Église et l'État dans leurs rap-
 ports avec l'école* Abbé Ad. SABOURIN
 96. *L'Organisation professionnelle*. Mg L.-A. PÂQUET
 97. *Syndicats patronaux*. Abbé Émile CLOUTIER
 98. *La Confédération des Travailleurs catholiques
 du Canada*. XXX
 99. *L'Aspect économique du problème industrie*. . . Edmond CLOUTIER
 100. *Le Salaire*. Abbé Edmour HÉBERT
 101. *Nos Pêcheries* Fabien BUGEAUD
 102. *La Question des chemins de fer* XXX
 103. *Les caisses Desjardins, œuvre sociale*. Wilfrid GUÉRIN
 104. *L'Aube d'une ère ouvrière nouvelle*. Alfred CHARPENTIER
 105. *L'Organisation ouvrière catholique au Canada*. . E. S. P.
 106. *Réformes scolaires*. E. S. P.
 107. *Le travail du dimanche dans notre industrie*. . Mgr Eugène LAPOINTE
 108. *La Gaspésie* J. W.
 109. *Les Espoirs présents du Catholicisme en France* . R. P. DONCEUR, S.J.
 110. *La Société catholique de Protection et de Ren-
 seignements* E. S. P.
 111. *Le Problème des narcotiques au Canada*. Olivier CARIGNAN
 112. *Le charbon au Canada*. Paul CHARTIEZ S.J.
 113-114. *Le Nord qui s'ouvre* R. P. Alexandre DUGRÉ, S.J.
 115. *Les trois Étapes de la question ouvrière*. . . . Abbé Edmour HÉBERT
 116-117. *Dans les chantiers*. R. P. J. A. DESJARDINS, S.J.
 118. *La mortalité infantile* Dr Joseph GAUVREAU
 119. *La Tuberculose*. R. P. Pierre FONTANEL S.J.
 120-121. *Le Chomage* Gérard TREMBLAY

PUBLICATIONS DE L'É. S. P.

(Suite)

122. <i>L'Eucharistie et la question sociale.</i>	R. P. Léo BOISMENU, P.S.S.
*123. <i>Le Canada minier.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
124. <i>Le Patriotisme</i>	Mgr LAFLÈCHE
125. <i>L'Apprentissage</i>	E. S. P.
126-127. <i>Notre province agricole.</i>	Charles GAGNÉ
128. <i>Les Forces hydrauliques</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
129. <i>L'Art ménager</i>	Abbé Arm. BEAUREGARD
130. <i>Le Domaine rural canadien.</i>	Georges BOUCHARD
131. <i>Les Paysans de France.</i>	Georges BOUCHARD
132. <i>La jeune fille et les œuvres de charité.</i>	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
133-134. <i>Pour et contre le 'abac</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
135. <i>Vers l'Émancipation économique</i>	G. E. MARQUIS
136-137. <i>Le Travail de nuit dans les boulangeries.</i>	XXX
138. <i>Expansion industrielle dans le Québec</i>	G.-E. MARQUIS
139. <i>Le logement et la santé.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
140-141. <i>Travailleurs inconnus, nos aveugles.</i>	P. Julien SENAY, S. J.
142. <i>L'Éducation de la Justice</i>	R. P. Louis LALANDE, S.J.
143. <i>Abolitionisme ou Réglementation.</i>	R. P. J. SALSMAIS, S.J.
144. <i>L'Actionnariat syndical</i>	M. Max TURMANN
145-146. <i>Le Conseil national d'Éducation.</i>	C.-J. MAGNAN
147. <i>Jeunes d'autrefois. Jeunes d'aujourd'hui.</i>	R. P. Maurice H.-BEAULIEU, S.J.
148. <i>Éclaireurs canadiens-français.</i>	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
149-150. <i>La Pulpe et le Papier</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
151. <i>L'atelier syndical fermé en regard des principes sociaux catholiques</i>	Alfred CHARPENTIER
152-153. <i>L'Alcoolisme et l'individu.</i>	Louis-Philippe ROY, E.E.M.
154. <i>L'Eucharistie et les classes dirigeantes</i>	M. Antonio PERRAULT
155. <i>L'Effort économique de notre race</i>	Rodolphe LAPLANTE
156-157. <i>La Forêt canadienne.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
158. <i>Le caractère de l'adolescent</i>	R. P. Paul-Émile FARLEY, C.S.V.
159-160. <i>Les Allocations familiales.</i>	R. P. Léon LABEL, S.J.
161. <i>L'Association professionnelle</i>	M. l'abbé Maxime FORTIN
162. <i>Fédération des Œuvres catholiques françaises d'hygiène infantile</i>	XXX
163. <i>La Réforme du calendrier.</i>	J.-H. RICHARDSON
164. <i>Les petites industries féminines à la campagne.</i>	Georges BOUCHARD
165. <i>L'Union ouvrière</i>	Abbé L.-A. LAFORTUNE
166. <i>Les anciennes Corporations.</i>	Gérard TREMBLAY
167. <i>Le Communisme international au Canada.</i>	R. P. STANISLAS, Ptre S. V.
168. <i>Parents et Maîtres — Leur collaboration</i>	E. S. P.
169. <i>L'Enseignement agricole d'hiver.</i>	Abbé Arthur MAHEUX
170. <i>Le Cinéma.</i>	Alber. RIOUX
171. <i>La Crise protestante.</i>	Oscar HAMEL, notaire
172-173. <i>La Formation technique</i>	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
174. <i>La Gaspésie intérieure.</i>	R. P. Pierre FONTANEL, S.J.
175. <i>Chefs ouvriers catholiques.</i>	PÉNINSULAIRE
176. <i>La Mission sociale de l'hygiène</i>	L.-G. HOGUE
177. <i>Les Associations ouvrières au Canada</i>	Dr J.-A. BAUDOIN
178. <i>Rotary et Maçonnerie</i>	E. S. P.
179. <i>L'indissolubilité du mariage</i>	R. P. E. JOMBART, S.J.
180. <i>Le Tourisme — Source de richesse.</i>	Eugène L'HEUREUX
181. <i>La Vaccination antituberculeuse.</i>	Dr J.-C. BOURGOIN
182. <i>L'Utilisation des sous-produits de la pêche dans la province de Québec</i>	Joseph RISI
183-184. <i>La Paroisse au Canada français.</i>	R. P. Adélarde DUGRÉ, S.J.
185. <i>L'Église, nos maux sociaux et l'ouvrier catholique.</i>	L'abbé J.-Ad. SABOURIN
186. <i>L'Industrie chimique et le Canada</i>	R. P. SCHELPE, S.J.
187. <i>Le Travail des jeunes filles.</i>	R. P. Pierre FONTANEL
188. <i>Les Communautés religieuses et la Cité.</i>	Mme W. RAYMOND
	Honorable C.-E. DORION

Les numéros précédés d'un astérisque sont épuisés.